

REGLEMENT DES COUPES DE L'ESSONNE

9, place Jacques Brel
91130 Ris-Orangis

Tél : 01 69 02 17 40
Fax : 01 69 02 17 41

www.basket-essonne.fr
Email : cdbb91@orange.fr

Fermé du samedi 13 h 00
au mardi 9 h 30
et mercredi après-midi

ARTICLE 1 : DENOMINATION

Le Comité de l'Essonne organise une compétition appelée "Coupe de l'Essonne" réservée aux équipes féminines et masculines de la catégorie Benjamins à Seniors inclus.

La coupe de l'Essonne Seniors féminines est dénommée Coupe "André DUEYMES" Président, fondateur du Basket essonnien.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT

Peuvent participer à cette épreuve toutes les associations ayant leur siège social sur le territoire du département de l'Essonne.

Tout engagement se fait exclusivement par écrit avant la date limite accompagné du montant de l'engagement.

ARTICLE 3 : QUALIFICATION DES JOUEURS

Pour y participer, un joueur (euse) doit être qualifié (e) à la date de la rencontre.

Les règles de participation des joueurs seront celles du championnat dans lequel évoluent les équipes en présence.

ARTICLE 4 : NOMBRE D'EQUIPES

JEUNES

Chaque association peut présenter 2 équipes dans les catégories jeunes ;

Dans ce cas, une liste personnalisée de chaque équipe est déposée lors de l'inscription.

SI AUCUNE LISTE DE PERSONNALISATION N'EST FOURNIE LORS DE L'INSCRIPTION, nous serons contraints de ne retenir qu'une seule équipe et lui attribuerons le niveau le plus élevé dans le club et dans la catégorie concernée.

Aucun changement ne peut intervenir durant la compétition.

SENIORS

Une seule équipe par club et par catégorie (1 Féminine – 1 Masculine)

ARTICLE 5 : TIRAGES

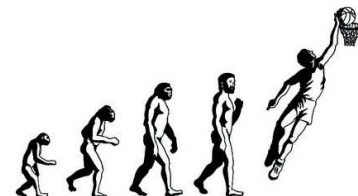
Pour chaque catégorie, un tirage au sort intégral est effectué au Comité et est ouvert à tout responsable de club licencié engagé dans cette Coupe de l'Essonne.

Chaque tirage se fera sous la responsabilité d'un membre de la Commission sportive présent à ce moment-là.

Au 1^{er} tour, participent les équipes de niveau inférieur (exemple : équipe Senior 1^{ère} Division départementale ou niveau débutant chez les jeunes) ET NE SERONT EN AUCUN CAS EXEMPTS de ce 1^{er} tour.

Les équipes régionales entrent au plus tôt en 8^{ème} de finale en fonction du nombre d'équipes d'engagées.

Les équipes nationales entrent en ¼ de finale.



9, place Jacques Brel
91130 Ris-Orangis

Tél : 01 69 02 17 40
Fax : 01 69 02 17 41

www.basket-essonne.fr
Email : cdbb91@orange.fr

Fermé du samedi 13 h 00
au mardi 9 h 30
et mercredi après-midi

ARTICLE 6 : RENCONTRES

Tous les matchs se déroulent sur une seule rencontre. L'équipe nommée en premier reçoit, sauf pour les ½ finales et les finales qui se disputent sur terrain neutre.

ARTICLE 7 : CONVOCATIONS

L'association recevant convoque l'adversaire. La convocation doit parvenir à celui-ci au minimum **10 jours** avant la date de la rencontre.

Le double de la convocation doit parvenir au Comité et fait office de demande d'arbitre.

L'envoi de ce double est obligatoire.

ARTICLE 8 : FEUILLES DE MARQUE

Les feuilles de marque devront être adressées par l'équipe gagnante le lendemain de la rencontre, au Secrétariat du Comité de l'Essonne.

ARTICLE 9 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres doivent se disputer en semaine (du lundi au jeudi inclus)

Aux horaires suivants :

Benjamins et Minimes entre 18 h 30 et 19 h 00

Cadets entre 19 h 30 et 20 h 30

Seniors entre 20 h 00 et 20 h 45

A chaque tour, des dates limites seront communiquées pour chaque catégorie.

La Commission sportive se garde le droit de faire modifier l'horaire s'il lui paraît difficile à respecter pour les visiteurs.

En cas de non respect des dates, l'équipe recevant sera éliminée.

ARTICLE 10 : TEMPS DE JEU

Seniors - Cadets - Minimes 4 x 10'

Benjamins 4 x 8'

ARTICLE 11 : HANDICAP

Jeunes 8 points par division

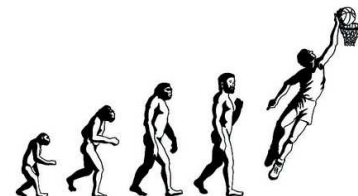
Seniors 6 points par division

Le handicap est attribué pour l'ensemble de la compétition

Il doit figurer sur la feuille de marque avant la rencontre

Il doit apparaître sur le tableau de marque.

L'équipe engagée se verra attribuer le handicap de celle qui évolue au plus haut niveau dans le club concerné.



9, place Jacques Brel
91130 Ris-Orangis

Tél : 01 69 02 17 40
Fax : 01 69 02 17 41

www.basket-essonne.fr
Email : cdbb91@orange.fr

Fermé du samedi 13 h 00
au mardi 9 h 30
et mercredi après-midi

ARTICLE 12 : FORFAIT

Le forfait d'une équipe entraînera une pénalité financière.

ARTICLE 13 : COUPES

La Coupe reste acquise à l'Association "Vainqueur".

ARTICLE 14 : FRAIS D'ARBITRAGE

Les frais d'arbitrage obligatoire devront être réglés à parts égales par les associations en présence.

En ce qui concerne les demi-finales, des OTM pourront être désignés à la demande des clubs disputant la rencontre et les frais correspondants devront être réglés à parts égales par ces 2 clubs.

Pour les finales, le Comité prend en charge les frais d'arbitrage et de table de marque.

ARTICLE 15 : REGLEMENTS GENERAUX

Pour toutes les rencontres, sauf dispositions particulières prises aux articles précédents, il sera fait application des règlements généraux.

ARTICLE 16 : DECISIONS DU BUREAU

Toutes les décisions du Bureau du Comité sont définitives et sans appel.

ARTICLE 17 : EQUIPEMENT DES JOUEURS

Les joueurs doivent porter les maillots et shorts aux couleurs de leur club et de manière uniforme (article 4 du règlement officiel de la FFBB).

